

CHAPITRE 9 - Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux.

LEÇON

Vers une gouvernance mondiale ?

Quels sont les différents types de gouvernance mondiale mis en place pour faire face aux défis contemporains ?

La mondialisation contemporaine n'est envisageable que par le biais de la coopération économique entre les États. En 1995 est née l'Organisation Mondiale du Commerce (qui prend la suite des accords du GATT signés en 1947) afin de réduire les barrières douanières et permettre la libre circulation des marchandises. Mais cette organisation n'empêche pas les tensions commerciales, par exemple, entre les États-Unis et la Chine, et la mise en place de politiques protectionnistes. De même, le FMI et la Banque mondiale, créés lors des accords de Bretton Woods en 1944 et chargés de venir en aide aux États défaillants ou en difficultés financières, sont critiqués pour les réformes structurelles qu'ils imposent aux pays qui bénéficient de leur aide.

Cependant, devant ces « guerres économiques » et les intérêts divergents entre grandes puissances et pays émergents, il semble que l'échelle de prise de décision la plus appropriée soit l'échelle régionale ou, tout au moins, des associations de pays aux intérêts convergents. De la sorte, le G20, qui regroupe les vingt premières puissances économiques au monde, est un forum de discussion et de prise de décisions économiques et financières plus efficace depuis la crise de 2008. De même, les sommets des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) qui regroupent depuis 2011 cinq pays émergents aux intérêts proches, ou les associations régionales (comme l'Union européenne, le MERCOSUR en Amérique latine ou l'ASEAN en Asie du Sud-Est) paraissent, à différents degrés, les plus aptes à régler en commun les problèmes auxquels leurs membres sont confrontés.

En outre, de nouveaux défis planétaires nécessitent des prises de décision communes. La question du réchauffement climatique et de la dégradation environnementale est envisagée depuis les années 1970 dans le cadre des sommets de la Terre, qui ont lieu tous les 10 ans (Rio en 1992 et 2012) ou dans celui des COP réunies tous les ans (par exemple Kyoto en 1997 et Paris en 2015 pour réduire les émissions de CO²) : ils engagent la communauté internationale à agir de concert pour éviter un désastre climatique. En effet, la modification du climat par les activités humaines est un enjeu planétaire. L'ampleur du dérèglement climatique varie selon les régions du globe mais se fait ressentir partout : augmentation du nombre et de la puissance des cyclones dans le golfe du Mexique, canicules estivales en Europe, incendies en Australie, fonte des glaciers des Alpes, disparition rapide de la banquise de l'Arctique, montée des eaux menaçant certaines îles du Pacifique. La COP21 de Paris s'est engagée à faire respecter une hausse maximale de 2 degrés de la température par rapport à l'ère pré-industrielle, un engagement minimal mais déjà difficile à respecter. Mais malgré des accords signés, beaucoup d'États ne respectent pas leurs : États-Unis se sont retirés en 2017 du protocole de Paris sur la réduction des gaz à effet de serre alors qu'ils sont parmi les principaux pollueurs au monde ; en 2019, le Brésil lui a emboîté le pas et l'Amazonie, poumon de la planète, est déforestée à vitesse accélérée. La plupart de ces pays refusent le droit d'ingérence de la communauté internationale sur leur propre territoire : ils sont contre toute forme de supranationalisme.

Gérer les ressources en eau est aussi un problème global. En 2019, selon la FAO, l'agriculture est le secteur économique qui utilise le plus d'eau disponible (environ 70% de l'eau utilisée pour les activités économiques et la consommation des ménages). Il faut mieux produire, mieux partager les richesses de la nature, lutte contre le gaspillage et la surconsommation. L'enjeu est de permettre aux populations du monde entier d'avoir accès à une eau de qualité. Malgré les progrès constatés ces dernières années, en 2019, 11% de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable, contre 19% en 2000.

Depuis 1998, la Cour pénale internationale (CPI) a pour mission de juger à l'échelle mondiale les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité (enquêtes en cours au Darfour, en Géorgie ou en République Centrafricaine). Elle vise également à rendre universels les droits de l'Homme et le droit humanitaire international. Mais elle ne peut fonctionner qu'avec la collaboration des différents pays.

La question migratoire est, en outre, particulièrement d'actualité dans les années 2010. Les guerres qui ravagent le Moyen-Orient (en Irak et en Syrie) et la pression démographique obligent des hommes à s'expatrier pour fuir des combats, échapper à une répression politique ou pour espérer de meilleures conditions de vie : pour la seule année 2015, plus d'1,5 million de réfugiés sont arrivés en Europe, souvent au péril de leur vie. Toutes ces questions majeures imposent des prises de décision communes. Cependant, malgré tous ces défis, la mise en place d'une gouvernance mondiale s'avère très délicate. Sur 193 États-membres de l'ONU, un tiers n'a, par exemple, pas ratifié sa participation à la Cour Pénale Internationale, dont les États-Unis et la Russie ; sans compter que de plus en plus de pays d'Afrique la quittent depuis 2016.